

# Baccalauréat en service social

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

## Sommaire et particularités












**NUMÉRO** 1-250-1-0

**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle

**TITRE OFFICIEL** Baccalauréat en service social (B. Sc.)

**CRÉDITS** 90 crédits

**DURÉE** 3 ans

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages obligatoires
-  Admission suspendue
-  Menant à une accréditation professionnelle
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Accès à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
-  Aussi offert au campus de l'UdeM à Laval

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Hélène Durocher 514 343-6606

helene.durocher@umontreal.ca

Nathalie Beaufay (514) 343-6606

nathalie.beaufay@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

## Présentation

Le baccalauréat spécialisé en service social vise à former les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux de demain.

Il permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur :

- les problèmes sociaux
- les politiques sociales et les organismes voués au travail social
- la méthodologie de l'intervention individuelle, de groupe et collective
- la recherche sociale
- les autres connaissances générales nécessaires à la pratique

L'étudiant développe des capacités d'analyse critique liées aux problèmes individuels et collectifs et à leurs solutions, en tenant compte de l'ensemble des composantes de l'intervention en travail social.

Le baccalauréat est offert aux campus de l'UdeM à Montréal et à Laval. L'étudiant suit ses cours au campus où il est admis. L'offre de cours à option peut différer d'un campus à l'autre. Tous les étudiants inscrits au programme de baccalauréat du campus de l'UdeM à Laval réalisent leurs stages dans des secteurs de Laval, des Laurentides ou de Lanaudière. Les étudiants inscrits au baccalauréat du campus de Montréal effectuent leurs stages à Montréal ou sur la Rive-Sud. Ceci s'applique peu importe le lieu de résidence de l'étudiant, selon les partenariats établis entre l'École et les milieux de stage et la disponibilité d'accueil de ceux-ci d'année en année.

## Objectifs

Le programme vise à préparer des travailleurs sociaux. Il est conçu de façon à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base sur :

- les problèmes sociaux ;
- les politiques sociales et les institutions du travail social ;
- la méthodologie de l'intervention individuelle, de groupe, collective ;
- la recherche sociale ; e) les autres connaissances générales nécessaires à la pratique. Il vise également à développer les capacités d'analyse critique des problèmes individuels et collectifs et de leurs solutions, tenant compte de l'ensemble des composantes de l'intervention en service social.

## Forces

- Un stage d'observation dès la 1<sup>re</sup> année, pour se familiariser avec le milieu professionnel.
- Un stage de formation pratique dans le réseau des services sociaux ou des organismes communautaires.
- Plusieurs cours donnés en petits groupes pour favoriser les échanges.
- Une passerelle DEC-BAC pour les titulaires d'un diplôme technique collégial.
- Des cours à option touchant diverses problématiques sociales.
- L'École de service social répond à toutes les normes de l'Association canadienne pour la formation en travail social.
- Les Desserts de l'École de service social (conférences suivies de discussions, visionnements de films, etc.), ouverts à tous les membres de l'École, pour discuter de résultats d'études novatrices et d'enjeux sociaux d'importance.

## Perspectives d'avenir

Les travailleuses sociales figurent actuellement parmi les professionnelles les plus recherchées dans l'ensemble du Québec et la tendance se maintiendra au cours des prochaines années. Les besoins se font de plus en plus pressants du côté des familles (pauvreté, violence, etc.) et des services de gérontologie et de maintien à domicile, et auprès des personnes souffrant de troubles mentaux.

Selon les plus récentes données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, seulement 1,5 % des titulaires d'un baccalauréat en service social se trouvent en situation de chômage et plus de 90 % d'entre eux travaillent à plein temps. Le taux de chômage s'avère nul pour les détentrices d'une maîtrise.

Le baccalauréat spécialisé en service social donne accès à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. L'appartenance à l'Ordre est d'ailleurs obligatoire pour porter le titre de travailleur social.

## Secteurs d'activités:

- Centres hospitaliers
- Réseau de la santé et des services sociaux
- Centres d'accueil pour enfants, adolescents, adultes et personnes âgées
- Centres de réadaptation
- Écoles primaires et secondaires
- Groupes de femmes et associations de défense des droits sociaux
- Maisons de jeunes
- Ministères et cabinets privés, etc.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AGENT(E) AU CLASSEMENT DES DÉTENU(S) DANS LES PÉNITENCIERS**
- **AGENT(E) D'ASSURANCE-EMPLOI**
- **AGENT(E) DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE**
- **AGENT(E) DE PROBATION**
- **CONSEILLER(-ÈRE) EN TOXICOMANIE**
- **TRAVAILLEUR(-EUSE) DE RUE**

- TRAVAILLEUR(-EUSE) SOCIAL(E)
- TRAVAILLEUR(-EUSE) SOCIAL(E) EN SERVICE COLLECTIF
- AGENT(E) D'ATTRIBUTION DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit Attester d'une des formations suivantes :

Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants:
  - DEC en sciences humaines
  - DEC en sciences, lettres et arts
  - DEC en sciences de la nature
  - DEC techniques de travail social (voir Remarques)
  - DEC en histoire et civilisation et avoir atteint l'objectif 022P (Méthodes quantitatives)

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, un cours préalable en statistique.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

## Statistiques d'admission au programme

À titre indicatif, voici les statistiques de l'admission d'automne 2013 en date du 29 juillet. Candidats : 1026 dont 380 collégiens ; répartition des places en 2013 : 85, dont 32 pour des collégiens ; offres d'admission : 160 dont 59 à des collégiens. La cote R du dernier candidat admis : 28,000.

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

## Remarques

- Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel. Toutefois, le statut à temps partiel n'est pas possible pendant les trimestres au cours desquels les candidats sont inscrits aux stages SVS 3025 et SVS 3035 ainsi qu'aux cours concomitants aux

stages.

- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au Département pour obtenir des renseignements additionnels.
- Le candidat admis sur la base du DEC en techniques en travail social devra réussir un cours de statistique, au cours du premier trimestre de ses études universitaires, à moins qu'il n'ait déjà réussi un cours dans le cadre de ses études collégiales ou dans un autre cadre. Le cours suivi sera un cours hors programme.

## Structure du programme (1-250-1-0)

Version 17 (A11)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Baccalauréat	90 crédits	1-065-1-0	Jour
Psychoéducation	Baccalauréat	90 crédits	1-210-1-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants suivants :

- SVS1141, préalable au cours SVS2141
- SVS1283, préalable au cours SVS1284
- SVS1364, préalable au cours SVS3742
- SVS1284, 2375, 2377, 2378 et 2745 préalables au cours SVS3025
- SVS3025, concomitant aux cours SVS3008 et 3024 et préalable au cours SVS3035
- SVS3035, concomitant aux cours SVS3008 et 3024
- CSS 1900, préalable au cours CSS2900
- CSS 2900, préalable au cours CSS3900

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle SVS.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.